



PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH,
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mmes Aurélie DERASSE et Gwenaël VITAUX, auxiliaires de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

Chers collègues,

Je vais évoquer brièvement quelques points sur lesquels nous allons délibérer ce soir, notamment la question des **zones d'accélération des énergies renouvelables**.

Il est demandé à chaque commune de déterminer, si elle le souhaite, des zones propices. Je vous proposerai de ne pas définir de zones particulières sur notre commune.

En effet, à ce jour, nous n'avons pas été contactés pour des projets précis. De plus, le fait de ne pas déterminer de zones n'empêchera pas la concrétisation de projets, si certains se présentent.

Enfin, je n'oublie pas que, pour nous imposer à marche forcée un parc éolien qui va directement impacter la commune, ses habitants et l'activité pêche, on s'est bien gardé de nous demander notre avis et, quand nous l'avons donné, il a été totalement ignoré.

Cette démarche revêt, à mon sens, un caractère quelque peu démagogique, qui permettra, par la suite, de prétendre que les communes ont été concertées. Nous aviserons donc selon les opportunités qui se présenteront.

Tout autre sujet : dans le cadre du **80^e anniversaire de la Libération** de la commune, que nous célébrerons le 1^{er} septembre prochain, nous allons installer une stèle dédiée à la 3^e division d'infanterie canadienne. Elle prendra place au centre du « **Square des Canadiens** », dont je vous propose de valider ce soir la dénomination.

Dans le même esprit, je vous propose de donner à l'allée menant à ce square, le nom de **Georges Morel**, le tout dernier résistant déporté du Tréport qui nous a quittés en 2012. Contactée, sa famille a fait part de son accord et de sa joie à l'idée de voir Georges Morel mis à l'honneur.

Cette allée se trouvera à l'entrée de la rue Lucien Lavacry, tout près de la place Marcel Daragon. Notre commune va donc saluer en un même lieu trois hommes arrêtés et déportés pour leurs actes de Résistance.

En ces périodes troublées qui s'imposent à nous actuellement, un rappel de notre Histoire n'est jamais inutile.

Enfin, je vous proposerai d'adopter **deux motions**.

La première vise à soutenir les officines des **pharmaciens**. Comme vous l'avez sans doute constaté, les pharmaciens ont entrepris un mouvement de grève, très suivi, notamment par les deux officines tréportaises, qui nous ont fait part de la véritable tempête à laquelle elles font face.

Il vous sera donc proposé de reconnaître l'industrie du médicament comme un secteur clé de souveraineté nationale, une industrie qu'il convient de soutenir en ne favorisant pas le développement des achats de médicaments en ligne, et de demander une revalorisation des honoraires versés aux officines eu égard à l'augmentation de leurs missions.

La seconde vise à **s'opposer** de la manière la plus ferme **au projet du gouvernement**, désireux, une fois de plus, de faire des économies sur le dos des collectivités locales.

Face au déficit public qu'il creuse régulièrement, le gouvernement, plutôt que de remettre en cause ses choix, prévoit de ponctionner les collectivités à hauteur de 15 milliards d'euros sur les 5 prochaines années.

Pour rappel, les collectivités ne sont nullement responsables de la dégradation des comptes publics. De plus, une fois encore, cette façon d'agir traduit une politique à courte vue. Priver de moyens de manière encore plus sensible des collectivités déjà à bout de souffle les priverait du rôle pourtant majeur qu'elles tiennent en assurant 70 % de l'investissement public. De tels investissements sont synonymes d'emplois, notamment dans le secteur du BTP, par ailleurs malmené par la crise immobilière.

Cette motion vise donc non seulement à demander la non remise en cause de nos capacités d'agir, mais aussi à réclamer la garantie de l'autonomie financière des collectivités et d'instauration d'une meilleure prévisibilité dans les relations financières entre l'État et les collectivités.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour.

COURRIERS REÇUS :

- Courrier de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors de décès.
- Courrier de la secrétaire générale du Secours populaire qui remercie la municipalité pour le soutien financier que la commune a accordé à l'association ainsi que pour le remboursement des factures d'électricité du local du Tréport.
- Courrier de M. le Maire de la Ville d'Eu qui remercie la municipalité pour sa participation au financement du SMUR, pour l'année 2024.
- Courrier du président de l'aéroclub Eu - Le Tréport - Mers-les-Bains qui remercie le conseil municipal pour la subvention allouée.
- Courrier de la présidente de la Croix Rouge qui remercie la municipalité pour la subvention accordée.
- Courrier des membres du bureau de l'association « le Tréport festif » qui remercient la municipalité pour la subvention octroyée.

Sommaire

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023.....	5
ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE.....	13
DÉLIBÉRATIONS.....	20
<u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE.....</u>	<u>20</u>
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES.....	20
 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024.....	20
<u>1. COMMANDE PUBLIQUE.....</u>	<u>21</u>
1.1 MARCHÉS PUBLICS.....	22
AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE SMACL (FLOTTE AUTOMOBILE).....	22
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS – JPL GC (LOT 1) – AVENANT 1.....	24
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS – ALUBAT NORMANDIE (LOT 3) – AVENANT 1.....	25
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS – SFEE (LOT 6) – AVENANT 1.....	27
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS – C BTP (LOT 11) – AVENANT 1.....	28
1.2 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC.....	30

CAMPING LES BOUCANIERS – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2023 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	30
<u>3. DOMAINE & PATRIMOINE</u>	<u>31</u>
3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	31
CONVENTIONS POUR LA POSE, LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN ET LA PROTECTION DES REPÈRES DE CRUES.....	31
<u>4. FONCTION PUBLIQUE</u>	<u>33</u>
4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	33
MISE À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES AUPRÈS DU CCAS.....	33
4.5 RÉGIME INDEMNITAIRE.....	35
MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ D'EXHUMATION AUX AGENTS COMMUNAUX EN CHARGE DES OPÉRATIONS.....	35
<u>6. LIBERTÉS PUBLIQUES & POUVOIRS DE POLICE</u>	<u>36</u>
6.4 AUTRES ACTES RÉGLEMENTAIRES	36
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	36
<u>7. FINANCES LOCALES.....</u>	<u>37</u>
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	37
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE	37
BUDGET VILLE DU TRÉPORT – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT SUITE AU TRANSFERT PARTIEL DE L'ACTIF DU BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS (ACTIVITÉ CAMPING).....	40
BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT SUITE AU TRANSFERT PARTIEL DE L'ACTIF (ACTIVITÉ CAMPING).....	42
7.5 SUBVENTIONS	45
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES HEURES MUSICALES DE LA VALLÉE DE LA BRESLE »	45
7.10 DIVERS	46
MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX	46
MISE À JOUR DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER	48
CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER – VILLE DU TRÉPORT / VILLE DE MERS-LES-BAINS	49
CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER – FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET	51
CONVENTION FINANCIÈRE PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES LOCAUX OCCUPÉS PAR L'OFFICE DE TOURISME DE LA CCVS.....	52
CONVENTION VILLE / SOCIÉTÉ DE PRODUCTION DAÏ DAÏ FILMS – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS	53

REMBOURSEMENT DE FRAIS À LA RESPONSABLE DE L'ACCUEIL BROSSOLETTE	55
8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES	56
8.3 VOIRIE	56
DÉNOMINATION ALLÉE GEORGES MOREL ET SQUARE DES CANADIENS	56
8.8 ENVIRONNEMENT	58
ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)	58
8.9 CULTURE	59
DÉSHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE DU TRÉPORT – RÈGLES GÉNÉRALES	59
9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES	61
9.4 VŒUX ET MOTIONS	61
MOTION RELATIVE AUX MESURES D'ÉCONOMIES ANNONCÉES PAR L'ÉTAT SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES FINANCES LOCALES À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE	61
MOTION DE SOUTIEN AUX PHARMACIENS	63
POINTS SUPPLÉMENTAIRES	64
3. DOMAINE & PATRIMOINE	64
3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ	64
ABROGATION DÉLIBÉRATION 2024/047 - CESSIION DE DROIT AU BAIL - LOCAUX SITUÉS 25 BIS, 26 ET 26 BIS QUAI FRANÇOIS 1^{ER}	65
8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES	66
8.1 ENSEIGNEMENT	66
ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENOUELEMENT DEMANDE DE DÉROGATION	66

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

2024/129	15/04/2024	Contrat location -cabine de plage n°600	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/130	12/04/2024	Convention de mise à disposition à titre gracieux de minibus appartenant à la commune du Tréport - Ville du Tréport / association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Eu	Prêt du minibus le 26/04/2024 Consenti à titre gracieux

2024/131	02/05/2024	Convention de partenariat - Ville du Tréport/ la société Studio Abigaëlle - atelier du 22/05/2024 - animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Atelier autour de la parentalité et de l'éveil sensoriel des enfants, le 22/05/2024 de 10h30 à 11h30 à la médiathèque Prestation : 60,00€ TTC
2024/132	14/05/2024	Convention - Ville du Tréport/ association Tréport festif - buvette spectacle du 14.05.2024 - animation culturelle	Animation culturelle 2024 Mise à disposition d'un emplacement de la salle Reggiani pour l'installation d'un stand de buvette organisé et géré par l'association le Tréport festif le 14.05.2024
2024/133	15/05/2024	Convention mise à disposition de locaux - Ville / association "amicale des anciens combattants	Mise à disposition de locaux situés 11 rue Suzanne - Le Tréport Mise à disposition consentie : - Pour 3 ans à compter de sa signature À titre gracieux
2024/134	18/04/2024	Demande de subvention - mise en place d'éco-pâturage sur les espaces publics - Département de Seine-Maritime	Considérant la politique de développement durable et le programme de préservation de la nature en milieu urbain engagés par la commune depuis une dizaine d'années ; Considérant la volonté de développer deux zones d'éco-pâturage supplémentaires courant 2024 ; Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime pour la mise en place d'éco-pâturage sur les espaces publics ; Il a été décidé : - d'approuver la dépense relative aux travaux nécessaires pour la mise en place de 2 éco-pâturages supplémentaires pour un montant total subventionnable de 7 610€ HT. - De solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime au titre de l'aide pour la mise en place d'éco-pâturage sur les espaces publics à hauteur de 25% à savoir 1 902,50€.
2024/135	29/04/2024	Convention - Ville / MDSM - emprunt outil d'animation Grandimage le cirque - du 13.05 au 17.06.2024 - animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Emprunt outil d'animation Grandimage le cirque du 13.05 au 17.06.2024 pour la médiathèque Prêt consenti à titre gracieux
2024/136	29/04/2024	Convention - Ville / MDSM - emprunt outil d'animation l'atelier le cirque - du 13.05 au 17.06.2024 - animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Emprunt outil d'animation l'atelier le cirque du 13.05 au 17.06.2024 pour la médiathèque Prêt consenti à titre gracieux

2024/137	14/05/2024	Contrat de cession - Ville du Tréport/ association la bonne heure - concert du 24.08.2024 - animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Concert du groupe Rira du 24.08.2024 à 21h00 au Forum Contrat : 800,00€ A la charge de l'organisateur : les droits d'auteur, la restauration et le catering
2024/138	30/04/2024	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / association Motiv'et compagnie productions - concert de comptines « les balades de Léon » et du concert « So French » - fête de la musique du 21.06.2024 - animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Concert de comptines « les balades de Léon » et du concert « So French » - fête de la musique du 21.06.2024 à 18h00 et 19h00 sur le quai du Tréport Contrat : 1 280,00€, technique et transport inclus A la charge de l'organisateur : les droits d'auteur, la restauration et le catering
2024/139	25/04/2024	Culture - Contrat de cession - Ville du Tréport / association la bonne heure - concert du 19.05.2024 dans le cadre de la foire aux moules groupe de dimanche - Animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Concert du groupe « uplow » dans le cadre de la foire au moule du 19.05.2024 à 12h00 au chapiteau de la plage, place de la batterie Contrat : 600,00€ A la charge de l'organisateur : les droits d'auteur
2024/140	22/04/2024	Culture - Contrat de cession - Ville du Tréport / La fabrik à sons - spectacle du 20.12.2024 - animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Spectacle de Noël du 20.12.2024 à 10h30 au multi-accueil « le petit navire » Contrat : 650,00€ A la charge de l'organisateur : les droits d'auteur et le catering
2024/141	30/04/2024	Convention mise à disposition à titre gracieux de minibus - Ville du Tréport / l'association « rassemblement celtique »	Prêt du minibus du 17.05.2024 au 19.05.2024 Consenti à titre gracieux
2024/142	30/04/2024	Convention de groupement de commandes entre la CCVS et ses communes membres	Considérant que dans le cadre de l'entente informatique, le service informatique de la communauté de communes propose aux communes membres qui le souhaitent d'adhérer à différents groupements de commandes permettant ainsi d'optimiser les coûts de certaines prestations informatique ou de télécommunication, Considérant la proposition d'adhésion groupée au RESAH par la communauté de communes, Il a été décidé de signer une convention de groupement de commandes entre la communauté de communes des Villes-Sœurs et la Ville du Tréport Convention consentie à compter du 01.12.2023 jusqu'à la fin des prestations liées aux lots de téléphonies soit le 24.12.2026 Adhésion : 575€ par an

2024/143	04/06/2024	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport/ association Le Théâtre - spectacle du 20.07.2024 - animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024 Spectacle « le voyage des comédiens » du 20.07.2024 à 21h00 au forum de la plage Contrat : 1 830,00€, frais de déplacement inclus A la charge de l'organisateur : les droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering</p>
2024/144	02/05/2024	Commande publique - Convention de gestion écologique des espaces par éco-pâturage - Okotop - avenant 1	<p>Considérant la politique de développement durable et le programme de préservation de la nature en milieu urbain engagée par la Commune, Considérant la convention signée le 15.09.2023 avec Okotop pour la gestion par éco-pâturage en expérimentation du coteau du funiculaire et de la route touristique, Considérant l'ajout de 2 sites supplémentaires, bassin de l'archange et parcelle des jardins familiaux, en 2024, Il a été décidé de signer un avenant 1 à la convention initiale conclue avec la société Okotop pour assurer la gestion par éco-pâturage des sites ajoutés en 2024 Montant annuel supplémentaire de 2 750€ HT, soit 3 300€ TTC portant la convention annuelle à 8 437,20€ HT, soit 10 124,64€ TTC L'avenant prendra effet à compter de sa signature, la durée initiale de la convention reste inchangée</p>
2024/145	30/04/2024	Protocole d'accord transactionnel - litige lié aux désordres constatés suite à la réhabilitation du gymnase Célerier	<p>Considérant la mauvaise tenue mécanique aux chocs de ballons des panneaux acoustiques mis en œuvre au droit des pignons sur proposition du maître d'œuvre EN ACT ARCHITECTURE en phase étude et travaux pour la réhabilitation du gymnase Célerier, Considérant le courrier recommandé daté du 17.01.2023 sollicitant, à défaut de réception d'éléments techniques justifiant la pertinence d'utilisation de ce bardage, le remplacement au frais du maître d'œuvre de ce revêtement non adapté par une autre solution, Considérant la proposition d'un protocole d'accord à la suite de l'expertise de la MAAF, assureur du maître d'œuvre Il a été décidé de signer un protocole d'accord transactionnel et d'en accepter ses termes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EN ACT ARCHITECTURE versera à la Ville du Tréport, la somme de 35 473,80€ TTC en dédommagement pour le remplacement du bardage et

			<p>assurera le suivi desdits travaux pour le compte de la Ville ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - EN ACT ARCHITECTURE enverra les diverses demandes d'interventions aux entreprises jusqu'à la levée définitive des réserves et les reprises dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux, - La Ville prendra en charge le remplacement du treuil manuel par un treuil mécanique (mise en place des paniers de baskets) <p>Prise d'effet : à la signature conjointe des parties</p>
2024/146	24/05/2024	Convention de partenariat - Ville du Tréport/ Mme Laure HOLDERBAUM, interprète en langue des signes française, grand prix littéraire des petits pas 2024, le 22/06/2024 - animation culturelle 2024	<p>Considérant que la Ville du Tréport organise dans le cadre de son Grand Prix Littéraire des Petits Pas, une lecture signée de l'album jeunesse lauréat du prix, le 22.06.2024 de 10h30 à 11h30 à la médiathèque</p> <p>Il a été décidé de signer une convention entre la Ville du Tréport et Mme Laure HOLDERBAUM, intervenante en langue des signes française pour l'animation lecture signée</p> <p>Prestation : 50€</p>
2024/147	23/05/2024	Passation convention mise à disposition de matériel - Ville du Tréport/ société NEMERA	<p>Mise à disposition de matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 barnum ; - 18 tables ; - 100 chaises <p>Durée : du 27 au 28/05/2024</p> <p>Mise à disposition consentie à titre gracieux</p>
2024/148	24/05/2024	Convention pour l'exposition « le dormeur du rivage » à l'occasion du 80 ^e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie - Ville du Tréport / le Département de Seine-Maritime	<p>Considérant l'initiative du Département de la Seine-Maritime de proposer l'exposition « le dormeur du rivage » ;</p> <p>Considérant l'avis favorable de la Ville du Tréport ;</p> <p>Il a été décidé de signer une convention pour l'exposition « le dormeur du rivage » entre la Ville et le Département de la Seine-Maritime afin de fixer les engagements de chacun ;</p> <p>Exposition proposée au public du 06/07 au 25/08/2024 sans interruption les samedis, dimanches et jours fériés</p> <p>Exposition gratuite</p>

<p>2024/149</p>	<p>27/05/2024</p>	<p>Commande publique - fourniture de vêtements de travail, chaussures et EPI</p>	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 05.03.2024 relatif à la fourniture livraison de vêtements de travail, de chaussures et d'EPI pour les besoins des services municipaux, réception des offres fixée au 29.03.2024 ; Considérant l'ouverture de plis du 29.03.2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 13.05.2024 ; Il a été décidé de retenir les sociétés pour les montants d'accord-cadre suivants :</p> <table border="1" data-bbox="963 658 1476 846"> <thead> <tr> <th>Lots</th> <th>Société retenue</th> <th>Minimum annuel € HT</th> <th>Maximum annuel € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 - fourniture de vêtements de travail-agents techniques</td> <td>AU FORUM DU BATIMENT (75015 PARIS)</td> <td>3 000€</td> <td>15 000€</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 Équipements individuels de protection</td> <td>France SECURITE (14024 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX)</td> <td>1 500€</td> <td>8 000€</td> </tr> <tr> <td>Lot 3 - chaussures de travail</td> <td>AU FORUM DU BATIMENT (75015 PARIS)</td> <td>1 500€</td> <td>8 000€</td> </tr> <tr> <td>Lot 4 - police municipale - ASVP - agent communal</td> <td>GK PROFESSIONAL (93170 BAGNOLET)</td> <td>1 500€</td> <td>4 500€</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'accord-cadre prend effet à compter de sa notification et jusqu'au 31.12.2027</p>	Lots	Société retenue	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Lot 1 - fourniture de vêtements de travail-agents techniques	AU FORUM DU BATIMENT (75015 PARIS)	3 000€	15 000€	Lot 2 Équipements individuels de protection	France SECURITE (14024 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX)	1 500€	8 000€	Lot 3 - chaussures de travail	AU FORUM DU BATIMENT (75015 PARIS)	1 500€	8 000€	Lot 4 - police municipale - ASVP - agent communal	GK PROFESSIONAL (93170 BAGNOLET)	1 500€	4 500€
Lots	Société retenue	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT																				
Lot 1 - fourniture de vêtements de travail-agents techniques	AU FORUM DU BATIMENT (75015 PARIS)	3 000€	15 000€																				
Lot 2 Équipements individuels de protection	France SECURITE (14024 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX)	1 500€	8 000€																				
Lot 3 - chaussures de travail	AU FORUM DU BATIMENT (75015 PARIS)	1 500€	8 000€																				
Lot 4 - police municipale - ASVP - agent communal	GK PROFESSIONAL (93170 BAGNOLET)	1 500€	4 500€																				
<p>2024/150</p>	<p>27/05/2024</p>	<p>Commande publique - contrôle et maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux</p>	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 20.03.2024 relatif au contrôle et à la maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux, réception des offres fixée au 19.04.2024 ; Considérant l'ouverture des plis du 19.04.2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 13.05.2024 ; Il a été décidé de retenir la société SOREHAL (59272 FRETIN) avec les montants de commande d'accord-cadre suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant mini annuel HT : 15 000€ - Montant maxi annuel HT : 40 000€ <p>L'accord-cadre prend effet à compter du 01.06.2024 et jusqu'au 31.05.2025. Il pourra être reconduit 3 fois successivement, tacitement, et se terminera donc au plus tard le 31.05.2028</p>																				

2024/151	27/05/2024	Commande publique - fourniture et installation d'un sanitaire automatique place de la poissonnerie	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 27.03.2024 relatif à la fourniture et l'installation d'un sanitaire automatique place de la poissonnerie, réception des offres fixée au 24.04.2024 ;</p> <p>Considérant l'ouverture des plis du 29.04.2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 13.05.2024 ;</p> <p>Il a été décidé de retenir le groupement de sociétés composé de FRANCIOLI (01480 CHALEINS) mandataire, et de PROTECSAN (01480 CHALEINS) pour un montant de 38 435,00€ HT soit 46 122,00€ TTC</p> <p>Le marché prend effet à compter de sa notification. Le délai de livraison des fournitures proposé par le groupement est de 13 semaines à compter de cette date</p>
2024/152	27/05/2024	Commande publique - travaux de dissimulation des réseaux aériens BT, télécoms et éclairage public - avenue Charles Gounod	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 03 avril 2024 relatif aux travaux de dissimulation des réseaux aériens basse tension, télécoms et éclairage public de l'avenue Charles Gounod, réception des offres fixée au 03.05.2024 ;</p> <p>Considérant l'ouverture des plis du 03.05.2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 13.05.2024 ;</p> <p>Il a été décidé de retenir la société CEGELEC SDEM (76370 MARTIN-EGLISE) pour un montant de 274 986,86€ HT, soit 329 984,27€ TTC</p> <p>Le marché prend effet à compter de sa notification. Un ordre de service prescrira la date de commencement du marché, comprenant une période de préparation d'un mois et une période d'exécution à proprement dite des travaux de 3 mois</p>
2024/153	27/05/2024	Commande publique - contrat de maintenance des bornes anti-intrusion de la zone Sainte-Croix	<p>Considérant les installations anti-intrusion en place sur les sites de la zone Sainte-Croix et notamment les poutres rétractables à fermeture électronique et les bornes pompier limitant les accès au stade, au tennis et au BMX ;</p> <p>Considérant la proposition de contrat de maintenance de ces installations par la société PREFABAT sur demande du centre technique municipal ;</p> <p>Il a été décidé de signer le contrat de maintenance des installations anti-intrusion proposé par la société PREFABAT (62710 COURRIERES) pour un montant annuel de 1 990€ HT, soit 2 388€ TTC</p> <p>Le contrat prendra effet à compter du 01/06/2024 pour 12 mois</p>

2024/154	28/05/2024	Finances - budget principal - décision de virement de crédits	<p>Considérant que la Ville du Tréport a inscrit au budget primitif 2024 la somme de 149 970€ pour l'acquisition d'une laveuse ;</p> <p>Considérant qu'à l'issue de la consultation de plusieurs fournisseurs, le choix de la municipalité s'est arrêté sur un modèle plus onéreux, mieux adapté aux pratiques de la Collectivité ;</p> <p>Considérant que les crédits disponibles pour cet achat, sur l'opération d'équipement n°309 du budget principal, sont insuffisants ;</p> <p>Considérant qu'il convient par conséquent de prévoir les crédits nécessaires au compte 215731 sur cette opération pour procéder à l'engagement de la dépense avant le 31.05.2024, afin d'anticiper une hausse de tarifs de 7% à compter du 01.06.2024 ;</p> <p>Il a été décidé de procéder à un virement de crédits d'un montant de 19 064€ vers le compte 215731 « matériel roulant » - fonction 020 « administration générale de la collectivité », - centre de coût P309, à l'opération n°309 « véhicules », depuis le compte 21318 « autres bâtiments publics » - fonction 020 « administration générale de la collectivité » - centre de coût P352, à l'opération n°352 « bâtiments communaux - travaux divers ».</p>
2024/155	06/06/2024	Convention de partenariat - Ville du Tréport / Mme Emmanuelle ANCEL ROBIN, médiatrice de l'architecture - Ateliers des 18 et 21/09/2024 - animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024</p> <p>2 ateliers autour de l'architecture, les 18 et 21.09.2024 de 14h30 à 16h30 à la médiathèque</p> <p>Convention : 422,00€</p> <p>A la charge de l'organisateur : la mise à disposition du lieu en ordre de marche</p>
2024/156	06/06/2024	Convention de partenariat - Ville du Tréport / Mme Marianne RUSSILY, sculptrice conteuse - conte et ateliers les 19 et 26/10/2024 - animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024</p> <p>Séance de conte suivie de 2 ateliers de modelage les 19 et 26.10.2024 de 15h à 17h à la médiathèque</p> <p>Convention : 500,00€</p> <p>A la charge de l'organisateur : la mise à disposition du lieu en ordre de marche et la fourniture de 10kg d'argile blanche autodurcissante</p>
2024/157	Signature en cours	Contrat de cession - Ville du Tréport/ Covercast team - concert « Till dawn » du 17/08/2024 - animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024</p> <p>Concert « Till dawn » du 17.08.2024 à 21h00 au forum de la plage</p> <p>Contrat : 1 500,00€, frais de déplacement et technique inclus</p> <p>A la charge de l'organisateur : les droits d'auteur, la restauration et le catering</p>

2024/158	06/06/2024	Passation convention mise à disposition de matériel - Ville du Tréport/ société NEMERA	Mise à disposition de matériel : - 1 barnum Durée : du 07 au 17.06/2024 Mise à disposition consentie à titre gracieux
2024/159	11/06/2024	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / association le chant du colibri - concert du 21.06.2024 - animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Concert « duo d'Eric Paque et Alexandra Belland » du 21.06.2024 à 19h00 au casino Contrat : 600,00€, frais de déplacement et technique inclus A la charge de l'organisateur : les droits d'auteur, la restauration et le catering

ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2024/155	11/04/2024	Restriction temporaire du stationnement rue de la Corderie	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, dans le cadre du stationnement d'un camion nécessaire aux travaux de menuiserie à réaliser dans l'habitation située 12, rue de la Corderie	Du 22.07 au 26.07.24
2024/156	11/04/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Saint-Louis	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, dans le cadre du stationnement d'un camion nécessaire aux travaux à réaliser à l'intérieur de l'habitation située 28, rue Saint-Louis	Du 15.04 au 30.04.24
2024/157	11/04/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle rue Amiral Courbet	Nacelle installée au niveau du 18, rue Amiral Courbet au TRÉPORT (76470), camion nacelle nécessaire pour le traitement de la toiture de l'habitation, et stationnement autorisé sur 2 places	Du 22.04 au 30.04.24
2024/158	11/04/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Nicolas	Echafaudage installé au 39, rue Saint-Nicolas, dans le cadre des travaux de réfection des joints des briques de l'habitation	Du 15/04 au 13.05.24
2024/159	12/04/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Echafaudage installé au 43, rue du duc de Penthièvre, dans le cadre des travaux de réparation de la façade, et stationnement autorisé sur 2 places	Du 16.04 au 19.04.24
2024/160	12/04/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Charles Brasseur	Echafaudage installé au 9, rue Charles Brasseur, dans le cadre du ravalement de la façade, et stationnement autorisé sur 1 place	Du 15.04 au 24.06.24
2024/161	15/04/2024	Autorisation d'installation d'une zone de chantier rue Notre-Dame	Installation d'une zone de chantier 3, rue Notre-Dame, et stationnement autorisé sur 1 place, dans le cadre des travaux de rénovation intérieure de l'habitation	Du 17.04 au 17.05.24
2024/162	15/04/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Nicolas	Echafaudage installé au 37, rue Saint-Nicolas, dans le cadre des travaux de réparation de la façade, et stationnement autorisé sur 2 places	Du 17.04 au 30.04.24

2024/163	16/04/2024	ODP 2024 : Le Goût du Large		
2024/164	16/04/2024	ODP pour vente au déballage rue Thiers	Autorisation d'ODP pour vente au déballage rue Thiers	Le 08.05.24
2024/165	17/04/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage place Notre-Dame et rue Saint-Julien	Echafaudage installé au 3, place Notre-Dame et 4 rue Saint-Julien, dans le cadre des travaux de couverture de la supérette VIVAL, et stationnement autorisé sur 2 places	Du 27.05 au 24.06.24
2024/166	17/04/2024	Restriction temporaire de la circulation rue François Mitterrand, quai de la Retenue, Avenue des Canadiens, rue Lucien Lavacry, place Dragon	Circulation interdite dans plusieurs rues dans le cadre du défilé commémorant le 8 mai 1945	Le 08.05.24 de 10h45 à 11h45
2024/167	18/04/2024	ODP 2024 : LES LUMIERES D'ALICE		
2024/168	18/04/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre la dépose d'isolant sur fils nus du n°4 au n°62 rue Saint-Michel	Le 19.04.24 de 09h00 à 11h00
2024/169	19/04/2024	Autorisation d'installation d'une zone de chantier boulevard du Calvaire	Zone de chantier nécessaire pour les travaux d'aménagement de la descente de stationnement de l'habitation au 20, boulevard du Calvaire	Du 10.05 au 18.05.24
2024/170	19/04/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle quai Sadi Carnot	Nacelle installée au niveau du 27, quai Sadi Carnot, et stationnement autorisé sur 1 place, dans le cadre de la réfection des faitages de l'habitation	Du 22 au 30.04.24
2024/171	19/04/2024	Restriction temporaire du stationnement route d'Eu	Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements au droit du 219, route d'Eu afin de permettre l'emménagement d'un habitant	Le 05.07.24 de 8h00 à 18h00
2024/172	22/04/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Thiers et rue du Duc de Penthièvre	Echafaudage installé au 40, rue Thiers et 39, rue du Duc de Penthièvre, dans le cadre des travaux de remise en peinture de la façade de l'habitation, et stationnement autorisé sur 1 place	Du 24.04 au 14.05.24
2024/173	19/04/2024	Restriction temporaire de la circulation des véhicules rue Amiral Courbet	Restriction temporaire de la circulation pour permettre l'organisation d'une chasse aux œufs dans la rue Amiral Courbet	Le 21.04.24 de 10h00 à 18h00
2024/174	23/04/2024	ODP 2024 : STEF BOUTIQUE		

2024/175	24/04/2024	Restriction temporaire du stationnement parking et parvis salle Reggiani	Stationnement interdit sur le parking et le parvis de la salle Reggiani, dans le cadre de la création d'un parc fermé pour les véhicules courant au 24 ^e rallye National du TRÉPORT	Du 31.05 à partir de 8h jusqu'au 02.06.24 à 11h
2024/176	23/04/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement sur 1 emplacement, dans le cadre du stationnement d'un camion pour les travaux de rénovation intérieure dans l'habitation située 18, rue Suzanne	Du 24.04 au 03.05.24
2024/177	26/04/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Jean Moulin	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Jean Moulin tronçon compris entre l'avenue des Mouettes et l'avenue des Albatros, pour permettre la réfection d'un trottoir, bordures et caniveaux avenue Jean Moulin	Du 29 au 30.04.24 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
2024/178	26/04/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rampe du Musoir	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection d'un trottoir, bordures et caniveaux rampe du Musoir	Du 29.04 au 03.05.24 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 hors jours fériés
2024/179	06/05/2024	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation - "Pentecôte en kilt"	Circulation et stationnement interdits dans le cadre du défilé "Pentecôte en kilt" le 18 mai 2024	Le 18.05.24
2024/180	30/04/2024	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation - "Pentecôte en kilt"	Circulation et stationnement interdits dans le cadre du défilé "Pentecôte en kilt" le 19 mai 2024	Le 19.05.24
2024/181	29/04/2024	ODP 2024 : CHEZ ALI	Abrogation de l'arrêté n°2024/022 (suite refus DP, modification des dates de l'occupation du domaine public)	
2024/182	30/04/2024	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit des 10 et 12, avenue des Canadiens, afin de permettre le déménagement d'un habitant au 12 bis, avenue des Canadiens	Le 05.05.24 de 9h00 à 16h00
2024/183	30/04/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle et restriction de la circulation rue de la Commune de Paris	Nacelle installée au droit du 07 rue de la Commune de Paris dans le cadre de la révision de la toiture et la pose du chapeau sur la cheminée de l'habitation	Le 06.05.24
2024/184	30/04/2024	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage rue Pasteur	Échafaudage installé au 39, rue Pasteur, dans le cadre des travaux de ravalement à l'identique des deux façades	Du 4 au 31.05.24
2024/185	30/04/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Saint-Nicolas	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 29, rue Saint-Nicolas, afin de parquer la benne, pour l'évacuation des gravats de l'habitation	Du 06 au 07.05.24

2024/186	03/05/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Commune de Paris	Échafaudage installé au droit du 16 rue de la Commune de Paris dans le cadre de travaux de peinture sur la façade de la copropriété	Du 13/05 au 14/06/24
2024/187	03/05/2024	Restriction temporaire de la circulation par la mise en place d'un alternat de circulation pour tous les véhicules quai François 1 ^{er}	Circulation des véhicules et des piétons restreinte quai François 1 ^{er}	Le 21/05/24
2024/188	03/05/2024	Prolongation de la restriction temporaire de la circulation et du stationnement rampe du Musoir	Prolongation de la restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection d'un trottoir, bordures et caniveaux rampe du Musoir	Les 06 et 07/05/24
2024/189	14/05/2024	Définition périodes et horaires surveillance baignade plage	Surveillance de 11h à 19h	Du 06/07 au 01/09/24
2024/190	07/05/2024	Restriction temporaire du stationnement parking sis route touristique (RD126e)	Restriction du stationnement dans le cadre du festival « Pierre en lumières » qui se déroulera à la stèle des aviateurs, située route Touristique (RD126e), le 18/05/2024	Du 17/08 à partir de 12h00 jusqu'au 18/05/24 à 23h00
2024/191	13/05/2024	ODP vente au déballage rue Saint-Louis	Autorisation de vente au déballage rue Saint-Louis	Le 30/06/24
2024/192	13/05/2024	ODP vente au déballage rue Saint-Louis	Autorisation d'occuper temporairement le domaine public pour vente au déballage rue Saint-Louis	Le 25/08/24
2024/193	11/05/2024	Instauration d'un périmètre de sécurité - 1 rue Thiers et 44 quai François 1 ^{er}		
2024/194	11/05/2024	Evacuation en cas de risques majeurs - 1 rue Thiers et 44 quai François 1 ^{er}		
2024/195	11/05/2024	Interdiction de circuler sur une voie en agglomération		
2024/196	13/05/2024	Arrêté permanent portant délimitation d'une zone de rencontre dans le quartier historique des Cordiers		
2024/197	15/05/2024	Restriction temporaire de la circulation rue Saint-Antoine	Restriction temporaire de la circulation rue Saint-Antoine afin de permettre d'effectuer l'entretien et le nettoyage des gouttières et des chéneaux de l'habitation située au 7, rue Saint-Antoine	Le 16/05/24 de 8h00 à 12h00
2024/198	15/05/2024	Prolongation d'une autorisation d'installation d'une zone de chantier rue Notre-Dame		Du 18/05 au 15/06/24

2024/199	16/05/2024	Piétonnisation de l'esplanade du Général Leclerc	Piétonnisation de l'esplanade du Général Leclerc pendant les week-ends festifs et vacances scolaires d'été en 2024	Du 30/03 au 01/04, le 01/05, du 8 au 12/05, du 18 au 20/05, du 29/06 au 01/09/24
2024/200	17/05/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Alexandre Papin	Échafaudage installé au 104, rue Alexandre Papin, dans le cadre du nettoyage des gouttières de l'habitation, et stationnement autorisé sur 1 place	Du 21 au 22/05/24
2024/201	21/05/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Michel	Échafaudage installé au 52, rue Saint-Michel, dans le cadre de la réparation de la toiture, et stationnement autorisé sur 1 place	Du 27 au 29/05/24
2024/202	21/05/2024	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 16 bis avenue des Canadiens, afin de permettre le déménagement d'un habitant	Les 01 et 02/07/24
2024/203	21/05/2024	ODP 2024 : AU BORD DE L'EAU		
2024/204	17/05/2024	Levée d'interdiction de circuler sur une voie en agglomération - Rue Thiers	A la suite de la visite de l'expert nommé par le Tribunal administratif, l'accès et la circulation des piétons et véhicules peuvent être rétablis	Dès le 17/05/24 16h30
2024/205	17/05/2024	Levée de l'évacuation en cas de risques majeurs	1 Rue Thiers - 44 quai François 1 ^{er} Réintégration des occupants des logements et locaux professionnels à la condition que des dispositions soient prises sans délais par le propriétaire	Dès le 17/05/24 16h30
2024/206	22/05/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Casernes	Échafaudage installé 52, rue des Casernes, dans le cadre de la réfection de la couverture de l'habitation, et stationnement autorisé sur 2 places de stationnement sur 2 emplacements sur le parking du cimetière situé route de Dieppe	Du 20/06 au 12/07/24
2024/207	22/05/2024	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie, quai François 1 ^{er}	Stationnement interdit sur 5 emplacements et installation d'un barnum	Le 23/07/24
2024/208	22/05/2024	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie, quai François 1 ^{er}	Stationnement interdit sur 5 emplacements et installation d'un barnum	Le 20/08/24
2024/209	23/05/2024	ODP 2024 : LA LICORNE quai François 1 ^{er}		
2024/210	23/05/2024	ODP 2024 : LA LUNE		

2024/211	23/05/2024	ODP 2024 : PERETTE ET SUZETTE		
2024/212	24/05/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle quai François 1 ^{er}	Nacelle installée au niveau du 37 quai François 1 ^{er} dans le cadre du nettoyage des balcons le rejointoiement ponctuel	Le 28/05/24
2024/213	24/05/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Fidel Ducat	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Fidel Ducat pour effectuer la fête des voisins	Du 01/06 19h au 02/06/24 01h
2024/214	23/05/2024	Mise en sécurité sans interdiction d'habiter 44 quai François 1 ^{er}		
2024/215	23/05/2024	Mise en sécurité sans interdiction d'habiter 43 quai François 1 ^{er}		
2024/216	24/05/2024	Restriction temporaire du stationnement place Sépard	Stationnement interdit sur 2 emplacements en vue de stationner un camion mobile place Sépard, dans le cadre de la manifestation Train Spécial-Direct Le Tréport, afin d'accueillir les voyageurs à la sortie de la gare et les conseillers sur les possibilités de découvertes et activités pour la journée	Le 25/05/24 de 10h à 18h30
2024/217	27/05/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Albert Cauet	Échafaudage installé 10, quai Albert Cauet, dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation, et stationnement autorisé sur 1 place	Du 29/05 au 29/06/24
2024/218	30/05/2024	Restriction temporaire du stationnement avenue Jules Massenet	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 8, avenue Jules Massenet afin de permettre l'emménagement d'un habitant	Le 04/06/24
2024/219	30/05/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Saint-Michel	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements dans le cadre du stationnement d'un camion de livraison de granulés pour l'habitation située 56, rue Saint-Michel	Le 04/06/24
2024/220	03/06/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Pasteur et rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé 27, rue Pasteur et 36 rue du Duc de Penthièvre, dans le cadre peinture de la façade de l'habitation, et stationnement autorisé sur 2 places	Du 04 au 21/06/2024
2024/221	03/06/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Gambetta	Échafaudage installé 6, rue Gambetta, dans le cadre du nettoyage de la façade de l'habitation, et stationnement autorisé sur 2 places	Du 10/06 au 21/06/2024

2024/222	03/06/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint Louis	Échafaudage installé 10, rue Saint Louis, dans le cadre du nettoyage des chiens assis et antenne, et stationnement autorisé sur 2 places	Du 10/06 au 21/06/2024
2024/223	04/06/2024	Abrogation de l'arrêté 2024/210 relatif à l'occupation temporaire du domaine public à usage commercial pour l'établissement « la Licorne »		
2024/224	04/06/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Victor Hugo	Échafaudage installé 31, rue Victor Hugo, dans le cadre des travaux de couverture de l'habitation, et stationnement autorisé sur 1 place	Du 17/06 au 28/06/2024
2024/225	06/06/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Salines	Échafaudage installé 20, rue des Salines, dans le cadre des travaux de réfection de la couverture de l'habitation, et stationnement autorisé sur 2 places	Du 10/06 au 28/06/2024
2024/226	07/06/2024	Arrêté portant sur la modification de la licence de taxi n°4 attribuée aux Ambulances Tréportaises pour ajout de chauffeurs		
2024/227	07/06/2024	Restriction temporaire du stationnement route touristique (RD 126e)	Restriction temporaire du stationnement route touristique dans le cadre de la cérémonie commémorative à la stèle des aviateurs	Du 14/06 12h au 15/06/2024 jusqu'à 18h
2024/228	10/06/2024	Organisation "Feu de la Saint-Jean" et restriction temporaire de la circulation et du stationnement sur plusieurs voies publiques		Le 21 juin 2024
2024/229	11/06/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de l'ancien hôtel de ville	Échafaudage installé 6, rue de l'ancien Hôtel de ville, dans le cadre des travaux de rénovation des peintures de la façade de l'habitation, et stationnement autorisé sur 1 place	Du 11 au 14/06/2024

2024/230	Signature en cours	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation « FLAMME TRÉPORTAISE »	<p>La circulation des véhicules sera temporairement interdite sur les voies ci-dessous désignées : Départ du forum vers 14h, esplanade Aragon, rond-point de l'huitrière, rue Amiral Courbet, rue Charles Brasseur, rue Saint Louis, place Notre Dame, rue du commerce, quai François 1^{er}, quai Sadi Carnot, avenue des Canadiens, rond-point d'entrée de ville, rue Lucien Lavacry, arrivée à la salle Reggiani entre 16h et 16h30</p> <p>Déviations mises en place par les services techniques du Tréport</p> <p>Stationnement interdit sur les places situées en face du 221 route d'Eu, pour permettre de faire le demi-tour, le samedi 29 juin 2024 à partir de 13h30 jusqu'à la fin du défilé</p>	Le 29/06/2024
2024/231	Signature en cours	Organisation de la "Fête de la Musique" et restriction temporaire de la circulation et du stationnement quai François 1 ^{er} et place Notre-Dame	Organisation de la "Fête de la Musique" et restriction temporaire de la circulation et du stationnement quai François 1 ^{er} et place Notre-Dame	Le 21 juin 2024
2024/232	Signature en cours	Manifestation nautique "Le TRÉPORT Jet Evènement" sur la plage du TRÉPORT	Interdiction de baignade, de pratique d'engins ou d'activités de plage en dehors des véhicules participant à la manifestation nautique dans la zone des 300 m selon les coordonnées de la zone de navigation (dont le plan est joint)	Les 26 et 27/10/2024
2024/233	Signature en cours	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement esplanade Louis Aragon et parking de l'Huitrière	Circulation et stationnement interdits dans le cadre de la manifestation "Le TRÉPORT Jet Evènement"	Du 25 au 28/10/2024
2024/234	Signature en cours	restriction temporaire du stationnement Show nocturne Jet ski - port de plaisance	Stationnement interdit sur plusieurs emplacements, à proximité de l'écluse, quai Sadi Carnot	Du 25 et 27/10/2024

DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024

DÉLIB. 2024/058

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAUZ			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance ;

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 16 avril 2024 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS**AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE SMACL (FLOTTE AUTOMOBILE)****DÉLIB. 2024/059**

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire:

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaël VITAU			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2021/131, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces du marché de prestations d'assurance pour différents besoins de la Commune avec la société SMACL (lots 1, 2 et 3), avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022 pour 5 années.

Par délibération n° 2024/003, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants aux 3 lots du marché de prestations d'assurance prenant ainsi en compte les évolutions du marché des assurances en France depuis 2023 (sinistralité exceptionnelle nationale, situation tendue sur le secteur des assurances) et se traduisant par une majoration des bases de calcul des primes des contrats initiaux.

Par courrier daté du 27 mai et reçu dans les services le 3 juin 2024, la SMACL, nous informait de la dégradation du résultat technique du lot 3 relatif à l'assurance de base de notre flotte automobile (10% de remboursement en plus par rapport aux cotisations), notamment du fait d'une augmentation de collisions responsables, du vol d'un camion et de bris de glace répétés.

Considérant ces faits, la SMACL propose de majorer la cotisation annuelle de 30% au 1^{er} janvier 2025, à périmètre de risques identiques, portant ainsi la cotisation de base à 23 497.36 € HT (hors tous risques engins, marchandises transportées, auto-collaborateur qui sont maintenues), en ajoutant

quelques amendements au périmètre des garanties (modification quant à l'automatisme de garantie des nouveaux véhicules qui doivent être déclarés dans les 24 heures, et prescription biennale).

À défaut d'accord sur cette proposition, le présent lot du marché serait résilié au 31 décembre 2024 par la SMACL.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 17 juin 2024,

Considérant la difficulté, pour les collectivités, de trouver un prestataire acceptant d'assurer leurs activités dans le contexte extrêmement tendu que connaît la France depuis bientôt 2 années, il est préférable d'accepter cette proposition en l'état et d'acter sa mise en application au 1^{er} janvier 2025,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la SMACL l'avenant au lot 3 (flotte automobile) au marché susvisé, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT
AVENUE DES ALBATROS - JPL GC (LOT 1) - AVENANT 1**

DÉLIB. 2024/060

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaël VITAUX			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Célérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€

Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

En cours de chantier, il s'est avéré que le maître d'ouvrage a constaté l'absence de chiffrage de la rampe d'accès PMR extérieure en béton balayé aux documents du marché établis par le maître d'œuvre. Il a donc été demandé à l'entreprise JPL GC, titulaire du lot 1 - gros œuvre, d'établir un chiffrage pour la réalisation de celle-ci.

Ces modifications engendrent une plus-value de 11 172,95€ HT, soit 13 407,54€ TTC ; représentant une hausse de 2,80 % du montant initial de ce lot, et portant ainsi son montant à 409 996,22€ HT, soit 491 995,46€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot 1 du marché susvisé avec l'entreprise JPL GC, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT
AVENUE DES ALBATROS - ALUBAT NORMANDIE (LOT 3) - AVENANT 1**

DÉLIB. 2024/061

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ;		

		Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAU	
Rapporteur	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Célérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€
Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

En cours de chantier, il s'est avéré que le maître d'ouvrage a constaté l'absence de chiffrage de la rampe d'accès extérieure et de sa main courante aux documents du marché établis par le maître d'œuvre. Il a donc été demandé à l'entreprise ALUBAT NORMANDIE, titulaire du lot 3 - menuiseries extérieures alu / métallerie, d'établir un chiffrage pour la fourniture et pose de la main-courante.

Ces modifications engendrent une plus-value de 3 120€ HT, soit 3 744€ TTC ; représentant une hausse de 5,04 % du montant initial de ce lot, et portant ainsi son montant à 65 032,00€ HT, soit 78 038,40€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot 3 du marché susvisé avec l'entreprise ALUBAT NORMANDIE, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT
AVENUE DES ALBATROS - SFEE (LOT 6) - AVENANT 1**

DÉLIB. 2024/062

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAU			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Célérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€

Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€
Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

En cours de chantier et dans le cadre de recherche d'économies de fonctionnement futures, des échanges entre l'entreprise SFEE, attributaire du lot 6 - électricité, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ont permis d'optimiser les installations d'éclairage extérieur, d'une part, en réduisant le nombre de candélabres à 10 (hauteur 5m), et en modifiant les projecteurs sous faux-plafonds initialement prévus au marché par des éclairage LED encastrés avec allumage par zones, d'autre part.

Ces modifications engendrent une moins-value de 6 262,69€ HT, soit 7 515,23€ TTC ; représentant une baisse de 12,32 % du montant initial de ce lot, et portant ainsi son montant à 44 567,31€ HT, soit 53 480,77€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot 6 du marché susvisé avec l'entreprise SFEE, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT
AVENUE DES ALBATROS - C BTP (LOT 11) - AVENANT 1**

DÉLIB. 2024/063

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		

Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAU	
Rapporteur	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Célérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€
Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

En cours de chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser une adaptation du réseau EU (eaux usées) existant en augmentant la pente dudit réseau sous le bâtiment, travaux non prévus au marché de base du lot 11 - VRD attribué à l'entreprise C BTP.

Ces modifications engendrent une plus-value de 2 887 € HT, soit 3 464,40 € TTC ; représentant une hausse de 1,96 % du montant initial de ce lot, et portant ainsi son montant à 150 501,42€ HT, soit 180 601,70€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot 11 du marché susvisé avec l'entreprise C BTP, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ la proposition susmentionnée.**

1.2 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

CAMPING LES BOUCANIERS - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIB. 2024/064

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DÉRASSE et Gwenaël VITAUX			
Rapporteur	Jean-Jacques LOUVEL			

Le rapporteur expose :

« La Ville du Tréport a confié la concession de service sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping Les Boucaniers, sis rue Pierre Mendès France, à la S.A.R.L. LES BOUCANIERS, appartenant à la société HOLDING SCOD, pour une durée de 15 ans et 2 mois allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2037.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, la S.A.R.L. LES BOUCANIERS a transmis à la commune, le rapport annuel du délégataire pour 2023 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Son examen est mis à l'ordre du jour du conseil municipal, qui en prend acte.

Ledit rapport a été présenté par M. Denis WADOUX, représentant légal et gérant de la S.A.R.L. LES BOUCANIERS, aux membres de la commission de contrôle financier, réunie le 13 juin dernier pour effectuer l'analyse et s'assurer des obligations du délégataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-3 ;
 Vu la délibération n° 2021/68 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2021 portant création et désignation des membres de la Commission de contrôle financier, modifiée par la délibération n°2024/042 du 13 mars 2024 ;
 Vu le contrat de délégation de service public du Camping Les Boucaniers au Tréport ;
 Vu le rapport produit par le délégataire pour l'exercice 2023 ;
 Vu l'information de la Commission de contrôle financier, le 13 juin 2024 ;

Je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité pour l'exercice 2023 présenté par la S.A.R.L. LES BOUCANIERS conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, tel qu'annexé à la présente délibération ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

M. le Maire rappelle que la commission de contrôle financier concernant la DSP du camping s'est réunie le 13 juin en la présence du délégataire et du Service de Gestion Comptable d'Eu. Fait savoir que le compte-rendu est en cours de rédaction. Indique que celui-ci sera diffusé dans les prochains jours à l'ensemble du conseil. Salue la bonne santé du camping. Fait remarquer que pour la première année, les chiffres sont en hausse. Indique que les recettes pour la Ville seront donc supérieures aux prévisions.

3. DOMAINE & PATRIMOINE

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

CONVENTIONS POUR LA POSE, LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN ET LA PROTECTION DES REPÈRES DE CRUES

DÉLIB. 2024/065

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE,		

		Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAUX	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose

« Au sein de la Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie, la sensibilisation tient une place importante. L'action de pose de repères de crues est d'ailleurs identifiée par l'Etat comme obligatoire dans le cahier des charges du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations).

En effet, le territoire de l'Authie à la Somme est particulièrement sujet aux inondations. Si elles sont de plus ou moins grande intensité selon les années, le risque, lui, n'en est pas moins récurrent. Cependant, il est observé que les populations n'ont pas toujours conscience des risques ou de leur propre vulnérabilité par méconnaissance ou oubli des faits, minimisation, ou tout simplement parce que les nouveaux arrivants sont souvent peu avertis. Il est donc primordial de veiller à ce que l'information historique soit conservée et utilisée afin de sensibiliser la population.

Dans ce contexte, la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 impose aux Maires de poser des repères de crues correspondant aux inondations historiques. Ces repères sont des marques qui indiquent le niveau atteint par les eaux lors d'une crue ou d'un événement météorologique important. Ils permettent de développer et d'entretenir la culture du risque auprès de la population. En 2018, l'action a fait l'objet d'un stage qui a permis une documentation avancée sur l'identification des repères potentiels. Le travail a permis d'identifier 23 repères potentiels sur le territoire dans les critères de sélection relatifs à la pose de repères réglementaires. Cependant, les repères remplissant ces critères sont peu nombreux et peu représentatifs de la vulnérabilité du territoire. Le bureau d'étude Mayane a donc été mandaté par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) pour effectuer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sélection des sites et l'accompagnement pour sélectionner un prestataire pour la fourniture et la pose des repères de crue. À l'issue de cette phase, des emplacements ont été retenus puis validés par la commune en privilégiant les terrains et bâtiments publics.

Considérant que 4 sites ont été retenus sur la commune du Tréport en vue de la pose de repères de crues et de panneaux pédagogiques ;

Considérant que 2 des repères seront apposés sur la façade de biens relevant des compétences gérées par la Communauté de Communes des Villes Sœurs ;

Considérant qu'il convient de définir les engagements réciproques du SMBS-GLP, de la commune et de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, pour la surveillance, l'entretien et la protection du/des repère(s) de crues sur le territoire communal ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions pour la pose, la surveillance, l'entretien et la protection des repères de crues, ainsi que tout avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

MISE À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES AUPRÈS DU CCAS

DÉLIB. 2024/066

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAU			
Rapporteur	Rachid CHELBI			

Le rapporteur expose

« Le code général de la fonction publique, dans ses articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15 prévoit que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Le régime de mise à disposition applicable à la fonction publique territoriale est prévu par les dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention établie entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de la collectivité.

Le Centre Communal d'Action Sociale du Tréport anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Aussi, requiert-il pour son fonctionnement l'intervention de personnels administratif et technique.

Souhaitant apporter son soutien au C.C.A.S. en lui garantissant une aide matérielle et renforcer la coordination entre les services municipaux, le conseil municipal, par délibération n° 2021/066 du 6 juillet 2021, renouvelait la mise à disposition à titre gratuit de personnels communaux au C.C.A.S. du Tréport à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 3 ans.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que les conventions de mise à disposition en cours arrivent à leur terme le 30 juin 2024 et qu'il convient de les renouveler,

Je vous propose

- **DE RENOUELER** à compter du 1^{er} juillet 2024, pour une durée de 3 ans, le principe de mise à disposition de fonctionnaires consentie au Centre Communal d'Action Sociale du Tréport pour
 - **3 agents administratifs** relevant respectivement des grades de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, et d'Adjoint administratif, à savoir :
 - **A temps complet** : Madame Claudie LALONDE, agent de catégorie B ; Mesdames Fanny FORTINI, et Perrine HAGNÉRE, agents de catégorie C.
 - **3 agents techniques occupant les fonctions d'électricien** relevant respectivement des grades de Technicien et d'Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à savoir :
 - **Pour des interventions ponctuelles liées à l'installation du système de téléalarme au domicile des bénéficiaires** : Monsieur Sébastien SÉNÉCHAL, agent de catégorie B et Messieurs Yannick DEFRETIN et Ludovic MAILLER, agents de catégorie C.
- **DE DIRE** que des conventions de mise à disposition pourront être conclues pour deux agents administratifs relevant respectivement des catégories A et C, dont le statut ne le permet pas actuellement (agent contractuel de droit public à durée déterminée à temps complet et agent stagiaire à temps non complet),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions ainsi que toute nouvelle convention qui serait prise au terme des présentes selon les modalités susmentionnées. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

4.5 RÉGIME INDEMNITAIRE

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ D'EXHUMATION AUX AGENTS COMMUNAUX EN CHARGE DES OPÉRATIONS

DÉLIB. 2024/067

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaël VITAU			
Rapporteur	Philippe VERMEERSCH			

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2007/194 du 11 décembre 2007, le conseil municipal décidait d'octroyer l'indemnité d'exhumation au personnel communal pour toute opération d'inhumation ou d'exhumation à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les arrêtés ministériels des 17 février 1977 et 7 avril 1982 fixent l'indemnité d'exhumation à 11,70 francs, soit 1,78 euros par opération et par agent.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que les arrêtés ministériels susvisés prévoient les conditions d'attribution de l'indemnité d'exhumation, sans que le nombre des bénéficiaires puisse excéder cinq personnes par opération ;

Je vous propose

- **DE DÉCIDER du versement de l'indemnité d'exhumation aux agents communaux intervenant dans le cadre des opérations d'exhumation ;**
- **DE DIRE que le montant de l'indemnité par opération et par agent (dans la limite de 5 agents par opération) est fixé à 1,78 € ;**
- **DE PRENDRE ACTE** que le montant de l'indemnité suivra les revalorisations prévues par de nouveaux arrêtés ministériels, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire ;
- **DE PRENDRE ACTE que la présente délibération abroge la délibération n° 2007/194 du 11 décembre 2007 ;**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

6. LIBERTÉS PUBLIQUES & POUVOIRS DE POLICE

6.4 AUTRES ACTES RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

DÉLIB. 2024/068

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ;		

		Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAU	
Rapporteur	Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON	

Le rapporteur expose

« La Ville du TRÉPORT propose différents temps d'accueils des jeunes publics qui permettent de concilier une notion de service aux familles et d'intérêt éducatif pour les enfants.

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent, et suivent la classe, durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Ce temps est constitué des accueils du matin et du soir, de l'accueil du mercredi et de la restauration scolaire.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des accueils périscolaires organisés par la commune, il est nécessaire qu'un règlement en fixe les modalités ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des accueils périscolaires annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE

DÉLIB. 2024/069

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0

Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaël VITAUX	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2024 « Ville du Tréport »,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 juin 2024,
Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
615231-845-V	+ 6 600,00 €	Sinistre emmarchement croix de pierre, place du Général de Gaulle	75888-845-V	+ 4 689,00 €	Indemnité assurances Sinistre emmarchement croix de pierre
			6419-020-AG	+ 6 911,00 €	Atténuations de charges - Remboursements sur rémunérations du personnel
			722-020-AG (042)	- 5 000,00 €	Travaux en régie
TOTAL	6 600,00 €		TOTAL	6 600,00 €	

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES

2313-321-P380	+ 35 474,00 €	Remplacement du bardage acoustique intérieur du gymnase Célérier	2313-321-P380	+ 35 474,00 €	Indemnité de remplacement du bardage acoustique
2313-321-P381	+ 13 101,00 €	Plus et moins-values travaux Salle omnisports - lots 1,3, 6 et 11 augmentation CP AP2023-01	1321-321-P381	+ 308 766,00 €	DSIL - Construction d'une salle omnisports
2111-020-P394	+ 200 000,00 €	Acquisition de terrains	1321-510-P418	+ 73 676,00 €	DSIL - Vidéoprotection entrées et sorties de ville
2115-020-P394	+ 350 000,00 €				
2158-845-P421	+ 5 130,00 €	Kit centralisation 4G Parcs de stationnement	1323-845-P290	+ 311 998,00 €	Subvention du Département - Aménagement et sécurisation de la RD 940
21311-020-P350	+ 40 000,00 €	Hôtel de Ville			
21318-020-P352	+ 64 663,00 €	Bâtiments communaux			
2128-020-P314	+ 26 546,00 €	Aménagement square des Canadiens			
2128-020-P314 (040)	- 5 000,00 €	Travaux en régie square des Canadiens			
TOTAL	729 914,00 €		TOTAL	729 914,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE les modifications budgétaires proposées sur le budget « Ville du Tréport » ;**
- **AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°2.**

BUDGET VILLE DU TRÉPORT - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT SUITE AU TRANSFERT PARTIEL DE L'ACTIF DU BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS (ACTIVITÉ CAMPING)

DÉLIB. 2024/070

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour Contre Abstention.s	25 0 0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélien DÉRASSE et Gwenaél VITAU			
Rapporteurs	Laurent JACQUES et Gwenaél VITAU			

Le rapporteur expose :

« Vu la délibération n°2022/112 en date du 18 octobre 2022 décidant la création d'un service annexe « camping les Boucaniers » au sein du budget principal de la Ville et supprimant l'activité « camping » au sein du budget annexe 207 « aires de camping-cars » ;

Vu la délibération n°2023/015 en date du 10 mars 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 du budget « Ville du Tréport », autorisant l'intégration d'une partie des résultats 2022 du budget annexe 207 « aires de camping-cars » aux résultats du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n°2024/017 en date du 20 février 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 du budget « Ville du Tréport », autorisant que soit différée la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/015 et, pour l'affectation des résultats 2023, actant la prise en compte du résultat constaté au Compte Administratif 2022 du budget « Ville du Tréport » uniquement, sans l'intégration partielle du résultat constaté sur le budget annexe 207 « aires de camping-cars » ;

Considérant que les écritures comptables relatives à cette intégration de résultats n'ont pas été passées en totalité dans la comptabilité du Service de Gestion Comptable en 2023 ;

Considérant la procédure de régularisation engagée par le Conseiller aux Décideurs Locaux en 2024 ;

Considérant qu'il convient par conséquent à présent d'autoriser la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/015 et de prendre en compte l'intégration partielle du résultat constaté en 2022 sur le budget annexe 207 « aires de camping-cars » dans le budget « Ville du Tréport » ;

Considérant que cette régularisation avait été anticipée lors de l'élaboration du budget primitif, et qu'il n'y a donc pas lieu de modifier la délibération n°2024/033 du 13 mars 2024 portant adoption du Budget Primitif « Ville du Tréport » pour l'année 2024, ni de prendre de délibération budgétaire modificative ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M 57 ;

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE de la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/015 du 10 mars 2023 d'affectation des résultats 2022 sur le budget principal « Ville du Tréport », et de la correction des résultats d'exécution 2023 de ce budget, comme suit :

	Résultat de clôture de 2022 « Ville du Tréport »	Intégration partielle du résultat 2022 « Camping et aires de camping-cars » au budget principal	Résultat de clôture de 2022 corrigé « Ville du Tréport »
Investissement	- 1 313 874,14 €	61 180,19 €	- 1 252 693,95 €
Fonctionnement	3 540 538,88 €	374 035,85 €	3 914 574,73 €
TOTAL	2 226 664,74 €	435 216,04 €	2 661 880,78 €

Résultats d'exécution du budget principal 2023 :

	Résultat à la clôture de 2022	Part affecté à l'investissement en 2023	Résultat de 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	- 1 252 693,95 €		927 249,94 €	- 325 444,01 €
Fonctionnement	3 914 574,73 €	1 993 709,32 €	1 079 831,96 €	3 000 697,37 €
TOTAL	2 661 880,78 €	1 993 709,32 €	2 007 081,90 €	2 675 253,36 €

- **DE PRENDRE ACTE** de la correction de l'affectation des résultats de l'Exercice 2023 sur le budget principal « Ville du Tréport », comme suit :

Budget principal Ville du Tréport	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice 2023	14 174 529,67 €	4 489 803,70 €	18 664 333,37 €
Recettes de l'exercice 2023	15 254 361,63 €	5 417 053,64 €	20 671 415,27 €
Résultat de l'exercice 2023	1 079 831,96 €	927 249,94 €	2 007 081,90 €
Résultat antérieur reporté	1 920 865,41 €	- 1 252 693,95 €	668 171,46 €
Résultat de clôture 2023	3 000 697,37 €	-325 444,01 €	2 675 253,36 €
Balance des restes à réaliser à reporter en 2024		- 122 220,15 €	- 122 220,15 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023	3 000 697,37 €	- 447 664,16 €	2 553 033,21 €

Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le B.P. 2024 :

➤ Excédent de fonctionnement reporté	R002	2 553 033,21 €
➤ Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	447 664,16 €
➤ Déficit d'investissement reporté	D 001	325 444,01 €

- **DE DIRE** que, dans le cadre de la création d'un service annexe « camping les Boucaniers » au sein du budget principal de la Ville et de la suppression de l'activité « camping » au sein du budget annexe « Aires de camping-cars », il convient de prendre en compte le transfert des éléments d'actif servant à l'exploitation et à la gestion du camping sur le budget principal de la Ville ;
- **DE DÉCIDER**, conformément au tableau joint en annexe, que soit prélevée la somme de 1 231 585,36 € au compte 1068 du budget « Aires de camping-cars » pour les intégrer au compte 1068 du budget « Ville du Tréport » (opérations d'ordre non budgétaires) ;
- **DE DEMANDER** par conséquent au Comptable public de passer les écritures conformément au tableau susvisé et d'intégrer au budget « Ville du Tréport » les biens annexés à la délibération n°2022/112 du 18 octobre 2022 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

**BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT:
SUITE AU TRANSFERT PARTIEL DE L'ACTIF (ACTIVITÉ CAMPING)**

DÉLIB. 2024/071

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ;		

		Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaël VITAUX	
Rapporteurs	Laurent JACQUES et Gwenaël VITAUX	

Le rapporteur expose :

« Vu la délibération n°2022/112 en date du 18 octobre 2022 décidant la création d'un service annexe « camping les Boucaniers » au sein du budget principal de la Ville et supprimant l'activité « camping » au sein du budget annexe 207 « aires de camping-cars » ;

Vu la délibération n°2023/016 en date du 10 mars 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 du budget annexe 207 « aires de camping-cars », autorisant l'intégration d'une partie des résultats 2022 du budget annexe aux résultats du budget principal de la Ville du Tréport ;

Vu la délibération n°2024/018 en date du 20 février 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 du budget « aires de camping-cars », autorisant que soit différée la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/016 et, pour l'affectation des résultats 2023, actant la prise en compte du résultat constaté au Compte Administratif 2022 du budget annexe dans son intégralité, sans l'intégration partielle du résultat dans le budget principal ;

Considérant que les écritures comptables relatives à cette intégration de résultats n'ont pas été passées en totalité dans la comptabilité du Service de Gestion Comptable en 2023 ;

Considérant la procédure de régularisation engagée par le Conseiller aux Décideurs Locaux en 2024 ;

Considérant qu'il convient par conséquent à présent d'autoriser la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/016 et de prendre en compte l'intégration partielle du résultat constaté en 2022 sur le budget annexe 207 « aires de camping-cars » dans le budget « Ville du Tréport » ;

Considérant que cette régularisation avait été anticipée lors de l'élaboration du budget primitif, et qu'il n'y a donc pas lieu de modifier la délibération n°2024/034 du 13 mars 2024 portant adoption du Budget Primitif « Aires de camping-cars » pour l'année 2024, ni de prendre de délibération budgétaire modificative ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M 4 ;

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE de la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/016 du 10 mars 2023 d'affectation des résultats 2022 sur le budget annexe « Aires de camping-cars », et de la correction des résultats d'exécution 2023 de ce budget, comme suit :

	Résultat à la clôture de 2022 « Camping et aires de camping-cars »	Intégration au budget principal	Maintien dans le budget annexe	Résultat de clôture de 2022 corrigé « Aires de camping-cars »
Investissement	84 937,10 €	61 180,19 €	23 756,91 €	23 756,91 €
Exploitation	519 277,87 €	374 035,85 €	145 242,02 €	145 242,02 €
TOTAL	604 214,97 €	435 216,04 €	168 998,93 €	168 998,93 €

Résultats d'exécution du budget annexe « Aires de camping-cars » 2023 :

	Résultat à la clôture de 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat de 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	23 756,91 €		- 17 713,06 €	6 043,85 €
Exploitation	145 242,02 €	0,00 €	146 574,01 €	291 816,03 €
TOTAL	168 998,93 €	0,00 €	128 860,95 €	297 859,88 €

- **DE PRENDRE ACTE** de la correction de l'affectation des résultats de l'Exercice 2023 sur le budget annexe « Aires de camping-cars », comme suit :

Budget Aires de Camping-cars	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice 2023	131 394,44 €	38 312,06 €	169 706,50 €
Recettes de l'exercice 2023	277 968,45 €	20 599,00 €	298 567,45 €
Résultat de l'exercice 2023	146 574,01 €	- 17 713,06 €	128 860,95 €
Résultat antérieur reporté	145 242,02 €	23 756,91 €	168 998,93 €
Résultat de clôture 2023	291 816,03 €	6 043,85 €	297 859,88 €
Balance des restes à réaliser à reporter en 2024		- 759,38 €	- 759,38 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023	291 816,03 €	5 284,47 €	297 100,50 €

Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le B.P. 2024 :

➤ Excédent de fonctionnement reporté	R002	291 816,03 €
➤ Déficit d'investissement reporté	D 001	6 043,85 €

- **DE DIRE** que, dans le cadre de la création d'un service annexe « camping les Boucaniers » au sein du budget principal de la Ville et de la suppression de l'activité « camping » au sein du budget annexe « Aires de camping-cars », il convient de prendre en compte le transfert des éléments d'actif servant à l'exploitation et à la gestion du camping sur le budget principal de la Ville ;
- **DE DÉCIDER**, conformément au tableau joint en annexe, que soit prélevée la somme de 1 231 585,36 € au compte 1068 du budget « Aires de camping-cars » pour les intégrer au compte 1068 du budget « Ville du Tréport » (opérations d'ordre non budgétaires) ;
- **DE DEMANDER** par conséquent au Comptable public de passer les écritures conformément au tableau susvisé et d'intégrer au budget « Ville du Tréport » les biens annexés à la délibération n°2022/112 du 18 octobre 2022 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** les propositions susmentionnées.

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES HEURES MUSICALES DE LA VALLÉE DE LA BRESLE »

DÉLIB. 2024/072

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE et Gwenaél VITAU			
Rapporteur	Christine LAVACRY			

Le rapporteur expose :

« Par courriel en date du 26 mai 2024, M. Jean-Pierre MENUGE, Directeur artistique de l'association « Les Heures Musicales de la Vallée de la Bresle » sollicite la commune dans le cadre du concert que donnera OSTINATO, le jeune orchestre de Cracovie, le 5 septembre 2024 à la collégiale d'Eu à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Considérant que cette initiative s'inscrit dans le devoir de mémoire auquel la collectivité est attachée ;

Je vous propose

- **D'ACCORDER** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de **400 euros** à l'association « Les Heures Musicales de la Vallée de la Bresle » ;

- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 65748 du budget général de la commune. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées**

7.10 DIVERS

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX

DÉLIB. 2024/073

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaël VITAU			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2024/054 du 16 avril 2024 modifiant le livret des tarifs communaux ;

Vu la délibération n° 2024/082 du 19 juin 2024 fixant les modalités des opérations de désherbage au sein de la médiathèque du Tréport ;

Considérant que les documents retirés des collections de la médiathèque peuvent, si leur état le permet, être proposés à la vente et qu'il convient par conséquent d'en fixer les tarifs ;

Considérant les échanges intervenus avec les parents d'élèves de l'école Ledré-Delmet-Moreau à propos de la tarification de la restauration scolaire des enfants domiciliés hors commune ;

Considérant que le plafond de ressources mensuelles à prendre en compte au sein des crèches financées par la Caisse d'Allocations Familiales sera revalorisé à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu, à l'instar du fonctionnement de la grande aire de camping-cars du funiculaire, de distinguer les redevances de stationnement (+ électricité) et de fourniture d'eau ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER** les tarifs applicables aux usagers conformément au livret des tarifs communaux annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'effectivité de l'application de ces tarifs est fixée à la date de transmission au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité, sauf mention contraire dûment signalée et matérialisée dans ledit livret ;
- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de tarifs fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;
- **DE PRENDRE ACTE que la présente délibération abroge la délibération 2024/054 du 16 avril 2024 ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire apporte quelques précisions notamment sur le tarif cantine. Explique que la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour les enfants du Tréport. Précise que la fixation du tarif (enfant du Tréport) est basée sur le quotient familial (6 tranches). Ajoute que la Ville avait augmenté progressivement le tarif « hors commune » jusqu'à atteindre 5,27€. Fait part d'un échange avec les parents d'élèves au moment de la fermeture de classe de l'école LDM, où il lui avait été fait remarquer que le tarif « hors commune » était le plus élevé de la Région. Informe qu'un comparatif des tarifs pratiqués dans les écoles environnantes a été mené. Donne l'exemple d'une famille extérieure dont 3 enfants étaient scolarisés au Tréport et pour qui la facture journalière s'élevait à près de 16€. Affirme qu'il ne peut pas prendre le risque de voir ces familles s'orienter vers les communes voisines qui pratiquent un prix inférieur, qui pourrait faire craindre des fermetures de classes. Ajoute que la municipalité a décidé de se pencher sur le sujet et de proposer d'aligner le tarif « hors commune » sur le tarif de la tranche de quotient familial le plus élevé du tarif « enfant du Tréport » soit 3,68€ au lieu de 5,27€. Pense que cette disposition allègera la facture des familles « hors commune ».

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

DÉLIB. 2024/074

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES. M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAU			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Avec le passage à la nomenclature comptable M57, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) est devenue obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics.

Ce RBF, valable pour la durée de la mandature, doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante ou, lors d'un changement de nomenclature comptable, au plus tard lors de la séance précédant l'adoption du premier budget primitif établi avec la nouvelle nomenclature.

Aussi, le Conseil municipal a-t-il adopté le règlement budgétaire et financier de la Ville du Tréport au cours de sa séance du 10 mars 2023.

Outre le rappel des principes règlementaires, budgétaires et comptables, ledit règlement présente :

- Le cadre du budget, notamment ses modalités de présentation, de vote et de virements de crédits ;
- Les règles relatives à la gestion pluriannuelle du budget ;
- Les règles de gestion des engagements de crédits ;
- Les règles d'exécution des dépenses et des recettes ;

- Les méthodes comptables des principales opérations devant faire l'objet d'un arbitrage ;
- Les règles relatives aux régies comptables ;
- La gestion du patrimoine de la collectivité ;
- La gestion de la dette et de la trésorerie ;
- Le contrôle de la gestion communale.

Ce règlement budgétaire et financier n'a pas de forme réglementaire mais doit contenir certaines dispositions, notamment celles concernant la gestion pluriannuelle du budget. Il est révisable à tout moment pour être mis en cohérence avec les évolutions de la réglementation et les pratiques de la collectivité.

Il est par conséquent proposé d'apporter au règlement budgétaire et financier de la Ville du Tréport des modifications visant, notamment, à :

- Formaliser et sécuriser le dispositif des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) ;
 - Prendre en compte l'adaptation des règles de gestion consécutive à la mise en place du « workflow factures » permettant aux responsables de valider la notion de service fait par voie dématérialisée.
-
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5217-10-8 ;
 - Vu la délibération n° 2022/136 du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2022 approuvant le passage de la Ville du Tréport à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 ;
 - Vu la délibération n° 2023/023 du Conseil Municipal en date du 10 mars 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville du Tréport ;
 - Vu le projet de règlement budgétaire et financier modifié ;
 - Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 juin 2024 ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier de la Ville du Tréport modifié tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que ledit règlement évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion de la collectivité, par délibération du Conseil Municipal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER - VILLE DU TRÉPORT / VILLE DE MERS-LES-BAINS

DÉLIB. 2024/075

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAUX			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose

« Dans le cadre du marché de Noël qu'elle a organisé du 16 au 18 décembre 2022, la Ville du TRÉPORT a sollicité la commune de MERS-LES-BAINS pour le prêt de chalets de Noël. Ayant obtenu un retour favorable de cette dernière, la Ville du TRÉPORT s'est chargée de l'organisation matérielle du transport desdits chalets.

Au retour des chalets vers leur commune d'origine, après l'évènement, l'un d'eux a été renversé et endommagé lors du chargement à l'aide du chariot élévateur, le rendant inutilisable.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la Ville du TRÉPORT a déclaré ce sinistre auprès de sa compagnie d'assurance mais que cette dernière l'a informée par courrier daté du 6 décembre 2023 qu'elle ne pouvait intervenir dans l'indemnisation de ce préjudice ;

Considérant que dans ces conditions, il revient à la Ville du TRÉPORT de prendre à sa charge le remplacement du chalet endommagé, propriété de la commune de MERS-LES-BAINS ;

Considérant qu'il convient d'en fixer les modalités par convention ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier entre la commune et la Ville de MERS-LES-BAINS et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER - FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

DÉLIB. 2024/076

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaël VITAUx			
Rapporteur	Christine LAVACRY			

Le rapporteur expose

« De longue date, les communes du TRÉPORT et de MERS-LES-BAINS ont fait le choix commun de proposer aux spectateurs le 13 juillet au soir un feu d'artifice tiré depuis le port du TRÉPORT à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

Auparavant, chaque commune prenait en charge la dépense totale une année sur deux.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il apparaît plus pertinent d'un point de vue budgétaire et organisationnel que les communes participent chaque année à hauteur de la moitié des frais engagés pour cette animation en termes de prestation, de sécurité et de surveillance, notamment ;

Considérant que le feu d'artifice se déroule sur le territoire de la commune du TRÉPORT et qu'il semble également préférable que toutes les démarches préalables et nécessaires au tir de ce feu d'artifice soient établies par les services de la Ville du TRÉPORT auprès des services compétents ;

Je vous propose

- **DE DÉCIDER** que la Ville du TRÉPORT prenne à sa charge tant l'accomplissement des formalités administratives que comptables et sollicite le moment venu le remboursement de la moitié de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation dudit feu d'artifice (prestation, frais annexes divers liés à la sécurité et à la surveillance notamment) auprès de la Ville de MERS-LES-BAINS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la commune et la Ville de MERS-LES-BAINS qui fixera les modalités de ce partenariat financier et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

CONVENTION FINANCIÈRE PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES LOCAUX OCCUPÉS PAR L'OFFICE DE TOURISME DE LA CCVS

DÉLIB. 2024/077

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			

Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE et Gwenaël VITAUX
Rapporteur	Philippe VERMEERSCH

Le rapporteur expose

« La Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) détient la compétence tourisme et à ce titre, elle occupe les locaux situés en gare haute du funiculaire pour sa Destination Le Tréport-Mers.

Si la plupart des contrats nécessaires au fonctionnement de ces locaux ont été changés et mis au nom de la CCVS, la consommation électrique, faute de compteur individuel, restait quant à elle à la seule charge de la Ville du TRÉPORT.

Dans ces conditions, la CCVS a fait poser un sous-compteur en janvier 2023 afin que la consommation réelle puisse être relevée et remboursée à la commune.

Un relevé effectué le 19 avril 2024 établit la consommation à 13 914.90 KWh qu'il convient de mettre à la charge de la CCVS.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le relevé du sous-compteur électrique effectué le 19 avril dernier,

Considérant qu'il appartient à la CCVS de prendre en charge la consommation électrique utile à l'activité du bureau d'information touristique du funiculaire de la Destination Le Tréport-Mers,

Considérant qu'une convention signée entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale régira les modalités de remboursement de cette consommation électrique,

Je vous propose

- **D'APPROUVER** le principe de remboursement par la Communauté de Communes des Villes-Sœurs à la Ville du Tréport de la consommation électrique des locaux occupés par la Destination Le Tréport-Mers en gare haute du funiculaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention qui fixe les modalités de ce remboursement, tout avenant à intervenir, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

CONVENTION VILLE / SOCIÉTÉ DE PRODUCTION DAÏ DAÏ FILMS - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

DÉLIB. 2024/078

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique		

		CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaël VITAUX	
Rapporteur	Rachid CHELBI	

Le rapporteur expose

« La Société de production Daï Daï Films a retenu la Ville du TRÉPORT comme lieu de tournage pour le long métrage qu'elle réalise, intitulé « Natacha, hôtesse de l'air ». Les prises de vue au Tréport auront lieu les vendredi 28 juin et mercredi 3 juillet 2024.

S'agissant d'un film d'époque, les besoins du tournage nécessiteront la mise à disposition de moyens matériels et humains, pour, entre autres :

- Autoriser l'occupation du domaine public en réservant à la production des emplacements de stationnement en divers lieux de la commune : petit parking à l'entrée de Calamel, 5 places au bout de la rue du foyer ; parking de la poissonnerie et esplanade Louis Aragon pour les camions techniques... ;
- Enlever un panneau du printemps des poètes dans l'escalier de la falaise ;
- Enlever un panneau qui se trouve le long du chenal derrière l'horodateur place de la Poissonnerie ;
- Installer le grand panneau d'interdiction et fournir et déposer sur les différents sites les barrières utiles à la réservation des places de stationnement ;
- Assurer, via la police municipale, la régulation de la circulation si nécessaire...

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant qu'une convention réglera les modalités de remboursement par la Société de production Daï Daï Films à la Ville du Tréport des moyens matériels et humains mis à disposition dans le cadre de ce tournage ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville du TRÉPORT et la Société de production Daï Daï Films, ainsi que tout avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

REMBOURSEMENT DE FRAIS À LA RESPONSABLE DE L'ACCUEIL BROSSOLETTE**DÉLIB. 2024/079**

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES. M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH,		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE et Gwenaél VITAUx			
Rapporteur	Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON			

Le rapporteur expose :

« La commune du Tréport a conclu un marché public avec un prestataire de fourniture de repas en liaison froide pour les élèves de l'école Ledré-Delmet-Moreau.

Le mardi 11 juin 2024, les repas n'ont pas été livrés par le prestataire en raison d'une confusion de sa part avec une autre école qui avait une sortie scolaire ce jour-là.

Face à l'urgence de la situation, un repas tampon a dû être envisagé pour la plupart des élèves inscrits. De plus, certains élèves respectent un régime alimentaire particulier. Dans ces conditions, pour pallier l'absence de repas conformes à leur régime, la responsable de l'accueil Brossolette a effectué quelques achats pour leur permettre de se restaurer.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les justificatifs de règlement fournis par la responsable de l'accueil Brossolette,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remboursement des frais qu'elle a engagés pour pallier l'absence de repas livrés par le prestataire habituel le mardi 11 juin 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER M. le Maire à mandater la somme de 6 euros à Mme Christelle ANNE,** responsable de l'accueil Brossolette de la commune ;
- **D'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.3 VOIRIE

DÉNOMINATION ALLÉE GEORGES MOREL ET SQUARE DES CANADIENS

DÉLIB. 2024/080

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOON à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE et Gwenaël VITAUX			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« La dénomination des voies et des espaces publics est une mission essentielle qui permet d'inscrire sur le territoire, dans le temps, l'histoire et les mémoires qui ont fait et font l'identité de la ville.

A l'occasion de la célébration du 80^e anniversaire du Débarquement en Normandie mais aussi de la libération du Tréport par les troupes canadiennes le 1^{er} septembre 1944, la commune envisage l'édification d'une stèle en entrée de ville et l'aménagement d'un square du souvenir.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que l'aménagement de cet espace public s'inscrit dans le cadre du devoir de mémoire auquel la municipalité est très attachée ;

Considérant que des voies situées à proximité immédiate de ce lieu ont déjà été dénommées en référence à des hommes (Marcel Daragon et Lucien Lavacry), figures de la résistance locale ;

Considérant que Monsieur Georges MOREL était le dernier résistant de la région, ayant été déporté à Dachau en Allemagne ;

Considérant que les fils de M. Georges MOREL ont donné leur accord à ce que le nom de leur père soit utilisé aux fins de dénommer une voie de la commune ;

Je vous propose

- **DE DÉCIDER D'ATTRIBUER LES DÉNOMINATIONS SUIVANTES :**
 - **Allée Georges Morel :** à l'allée piétonne située parallèlement à l'avenue des Canadiens, pour la portion comprise entre la rue Pierre Mendès France et l'allée William Beuvain ;
 - **Square des Canadiens :** au square s'étendant du rond-point d'entrée de ville jusqu'à l'intersection avec la rue Pierre Mendès France.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Le Maire affirme que les travaux ont bien avancé. Ajoute que le travail accompli d'abord par les services techniques puis par l'entreprise EBTP est remarquable. Précise que la pierre qui ornera ce monument sera livrée d'ici un à un mois et demi. Estime que tout sera prêt pour l'inauguration le week-end de la Libération, le 1^{er} septembre. Indique avoir recensé encore 2 ou 3 noms de résistants et déportés qu'il conviendra de mettre à l'honneur à l'occasion de futurs projets ou dénominations de voirie.

8.8 ENVIRONNEMENT

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAE_{nR})

DÉLIB. 2024/081

Le **19 juin 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAU			
Rapporteur	Philippe POUSSIER			

Le rapporteur expose

« L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAE_{nR}).

Ces ZAE_{nR} doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE_{nR} doit être transmise dans un délai de six mois à compter de la mise à disposition des informations prévues au 1° du II de l'article 15 susmentionné, au référent préfectoral mentionné à l'article L. 181-28-10 du code de l'énergie, à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée durant une période de 15 jours préalablement à la présente réunion du conseil municipal, et qu'un registre était mis à sa disposition pour le recueil de ses observations ;

Considérant l'absence de réserve foncière sur le territoire de la commune ;

Considérant la présence d'énergies renouvelables sur le secteur (éolien terrestre en nombre, éolien en mer à venir...) ;

Je vous propose de

- **NE PAS DÉTERMINER DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR POUR LA COMMUNE ;**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Le Maire fait savoir que l'information avait été diffusée sur les différents réseaux et points d'affichage de la Ville. Ajoute qu'un registre était mis à la disposition avec tous les documents nécessaires pour que la population puisse donner son avis. Précise que la durée de consultation était de 15 jours. Souligne l'absence de remarques du public consulté ce qui a conforté le sens de la délibération prise.

8.9 CULTURE

DÉSHÉBAGE DES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE DU TRÉPORT - RÈGLES GÉNÉRALES

DÉLIB. 2024/082

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ;		

		Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent ACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAU	
Rapporteur	Christine LAVACRY	

Le rapporteur expose :

« Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes. Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique ;
- Le nombre d'exemplaires ;
- La date d'édition ;
- Le nombre d'années écoulées sans prêt ;
- La valeur littéraire ou documentaire ;
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète) ;
- L'existence ou non de documents de substitution.

Les documents retirés des collections sont sortis des inventaires et peuvent ensuite être détruits ou aliénés. Les documents au contenu périmé, très abimés ou contenant des informations inexacts ne peuvent être donnés à des associations, ni mis en vente aux particuliers, et sont par conséquent détruits. En revanche, les ouvrages qui présentent un état physique correct mais un contenu dépassé, ou qui ne correspondent plus à la demande des usagers, peuvent être mis en vente, notamment lors de braderies. Il s'agit d'une pratique régulière des bibliothèques.

Aussi, est-il proposé à l'Assemblée que, selon leur état, les ouvrages « désherbés » de la Médiathèque du Tréport puissent être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et, dans ce dernier cas, si possible valorisés comme papier à recycler.

Tous les documents sont concernés (fictions, documentaires, BD, revues, jeux), exceptés les DVD, pour des raisons juridiques, les CD, issus essentiellement de dons et ne pouvant être vendus, et tout document qui aurait une valeur patrimoniale et serait alors susceptible de relever du domaine public.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;
- Vu le Code du patrimoine, et notamment les articles L.310-5 et L. 310-6 ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.3212-4 ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER** le déclassement des documents suivants provenant des collections de la Médiathèque du Tréport :
 - Documents en mauvais état et dont la réparation serait impossible ou très onéreuse ;
 - Documents au contenu obsolète ;
 - Documents ne correspondant plus à la demande des usagers de la médiathèque ;
 - Documents en exemplaires multiples ;

- **D'AUTORISER**, dans le cadre d'un programme de « désherbage », l'agent en charge de la direction de la Médiathèque du Tréport à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - Suppression de la base bibliographique informatisée ;
 - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document ;
 - Apposition d'un tampon indiquant que le document n'appartient plus aux collections de la médiathèque ;
- **DE DIRE** qu'à chaque opération de « désherbage », l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé par M. le Maire ou son représentant, mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire) ;
- **D'ACCORDER** que ces documents soient, selon leur état :
 - Vendus, selon le tarif fixé par le Conseil Municipal, à l'occasion de ventes organisées par la Médiathèque, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque ;
 - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ;
 - Détruits de manière à ne plus être utilisés, donc pilonnés, et si possible valorisés comme papier à recycler ;
- **DE CHARGER** M. le Maire de modifier l'objet de la régie d'avances et de recettes de la Médiathèque Municipale ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

9.4 VŒUX ET MOTIONS

MOTION RELATIVE AUX MESURES D'ÉCONOMIES ANNONCÉES PAR L'ÉTAT SUSCEPTIBLES D'AFFECTER LES FINANCES LOCALES À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

DÉLIB. 2024/083

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique		

		CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAUX	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation ;

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal ;

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics ;

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'État ;

Aussi, est-il nécessaire de :

- **RAPPELER** que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État ;
- **RAPPELER** que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux ;

- **RAPPELER** qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique.

Je vous propose de :

- **DEMANDER** au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale ;
- **DEMANDER** enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la motion proposée.

MOTION DE SOUTIEN AUX PHARMACIENS

DÉLIB. 2024/084

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE et Gwenaél VITAUx			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose

« Un mouvement de grève nationale a lieu actuellement depuis plusieurs semaines de la part des pharmaciens afin de mettre en lumière différents éléments venant impacter leurs métiers. En effet, cela fait dix ans que la profession n'a pas connu un tel mouvement de grève et n'est pas habituée à ce répertoire d'action, mais ce sont 97% des officines, qui ont été en grève ce jeudi 30 mai 2024.

Après avoir pris soin de contacter les officines du Tréport qui nous ont fait part de leur solidarité vis-à-vis du mouvement national, le Conseil Municipal de la Ville du Tréport souhaite leur apporter son soutien, concernant la tempête à laquelle ils doivent faire face.

La mobilisation témoigne d'un profond malaise ressenti par les pharmaciens ainsi que des craintes pouvant peser sur les usagers notamment sur l'égalité d'accès aux médicaments, nous poussant à redouter le développement de déserts pharmaceutiques après les déserts médicaux actuels. Après s'être attaqué à libéraliser de nombreux secteurs de l'économie comme celui des laboratoires d'analyse, le Gouvernement souhaite « amazoniser » encore d'avantage des services rendus à la population dans un objectif d'intérêt général en le confondant avec les intérêts financiers privés de quelques-uns.

Les pénuries de médicaments depuis de longs mois sont à déplorer marquant une fois de plus la perte de souveraineté de la Nation dans un domaine clé qu'est celui de la fabrication du médicament. Aussi, le souhait de vouloir développer l'achat en ligne de certains médicaments semble-t-il néfaste tant pour la profession que pour les usagers, les officines apportant un service essentiel de santé publique dans le cadre d'un accès aux soins de proximité pour tous.

Les Français sont très attachés à leur pharmacie. Or, la baisse de leur nombre est constante depuis de longues années avec une perte de 2 000 pharmacies sur une dizaine d'années. Les officines veulent conserver leur indépendance, ce qu'a du mal à percevoir le Gouvernement qui met un coup d'accélérateur afin de financiariser cette profession en ouvrant le capital des sociétés à des fonds spéculatifs qui n'auront qu'en tête les mots de rendements et dividendes.

Face au défi de la montée des déserts médicaux, de l'accès au soin et le besoin de recouvrer notre souveraineté, il est fondamental de veiller à ce que, de la production à la distribution, le médicament ne soit pas considéré comme une marchandise comme une autre.

Il vous sera proposé

- **DE RECONNAÎTRE** l'industrie du médicament comme un secteur clé de notre souveraineté nationale ;
- **DE NE PAS PERMETTRE** le développement d'achat des médicaments en ligne venant impacter le monopole officinal de dispensation des médicaments ;
- **DE DEMANDER** la revalorisation des honoraires des officines versés par la CPAM en lien avec l'augmentation de leurs missions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la motion de soutien aux pharmaciens.**

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

3. DOMAINE & PATRIMOINE

3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ

ABROGATION DÉLIBÉRATION 2024/047 - CESSIION DE DROIT AU BAIL - LOCAUX SITUÉS 25 BIS, 26 ET 26 BIS QUAI FRANÇOIS 1^{ER}

DÉLIB. 2024/085

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE		
Date de la convocation	12 juin 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE et Gwenaél VITAU			
Rapporteur	Philippe VERMEERSCH			

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2024/047 du 16 avril 2024, le conseil municipal a approuvé la cession du droit au bail de la SARL VOTRE VILLA (M. Eric PRUVOST) au profit de la SARL LA LICORNE (M. Jason OMER) concernant les locaux situés 25 bis, 26 et 26 bis Quai François 1^{er} au TRÉPORT, respectivement cadastrés section AS n° 324, 323 et 322.

M. Eric PRUVOST a informé la commune que M. Jason OMER ne donnerait finalement pas suite à ce projet.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2024/047 du 16 avril 2024 par laquelle le conseil municipal approuvait la cession de droit au bail entre la SARL VOTRE VILLA et la SARL LA LICORNE ;

Considérant qu'à défaut d'aboutissement du projet de cession de droit au bail entre ces deux entités, il y a lieu d'abroger la délibération susmentionnée ;

Je vous propose

- **D'ABROGER la délibération n° 2024/047 du 16 avril 2024 ;**
- **DE DIRE que les loyers et autres taxes restent et sont mises à la charge exclusive de la SARL VOTRE VILLA,** représentée par M. Eric PRUVOST, à savoir :
 - Loyers trimestriels révisés au 1^{er} janvier 2024 :
 - N° 25 bis : 122.37 €
 - N° 26 : 163.28 €
 - N° 26 bis : 251.63 €
 - Remboursement de taxe foncière ;
 - Paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour le droit de terrasses ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.1 ENSEIGNEMENT

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - RENOUELEMENT DEMANDE DE DÉROGATION

DÉLIB. 2024/086

Le 19 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Cécile CORPELET, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN		
Absents ayant donné pouvoir	6	Mme Mélanie DELGOVE à M. Rachid CHELBI ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à M. Philippe POUSSIER ; Mme Véronique FLANDRE à M. Jean-Jacques LOUVEL ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ;		

		M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE
Date de la convocation	12 juin 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE et Gwenaél VITAU	
Rapporteur	Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON	

Le rapporteur expose :

« Pour rappel, à la rentrée de septembre 2014, les écoles maternelles et élémentaires de la commune du Tréport avaient mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires décidée par le gouvernement. Ainsi, tous les élèves du Tréport avaient à l'époque 4 jours et demi d'école et les enseignements étaient organisés sur 9 demi-journées.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a permis au Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), sur proposition conjointe de la commune et des conseils d'écoles, d'autoriser par dérogation la répartition des enseignements sur 8 demi-journées soit 4 jours.

Cette demande de dérogation a fait l'objet, à l'époque, d'une concertation de l'ensemble des acteurs locaux : commune, conseils d'écoles, parents d'élèves, et par courrier en date du 7 juin 2018, Madame l'Inspectrice d'Académie, conformément audit décret, a autorisé cette organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées organisées sur 4 jours pour une période 3 ans.

Depuis, le conseil municipal, par délibération n° 2021/056 du 25 mai 2021, a renouvelé une première fois sa demande de dérogation pour 3 ans ; dérogation arrivant à échéance.

Par courriel reçu ce 19 juin 2024, le DASEN invite les communes ayant été autorisées à déroger à la répartition de la semaine d'enseignement sur neuf demi-journées à renouveler sans délai leur demande de dérogation pour 3 ans et au plus tard le 1^{er} octobre 2024.

Aussi,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/056 du 25 mai 2021 actant la volonté des acteurs locaux concernés de poursuivre l'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées organisées sur 4 jours,

Vu le courriel du DASEN du 19 juin 2024 invitant la commune à renouveler sans délai sa demande de dérogation à la répartition de la semaine d'enseignement sur neuf demi-journées ;

Je vous propose

- **DE CHARGER Monsieur le Maire, ou son représentant, de transmettre à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) la demande de renouvellement pour 3 ans de la dérogation à la répartition de la semaine d'enseignement sur neuf demi-journées, afin d'organiser le temps scolaire sur 4 jours.**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Lève la séance à 20h10.

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

